

CFT Pays de Vierzon et Sancerre Sologne (18)

PHASE 3 : PLAN D' ACTIONS



Destinataire :

Syndicat Mixte du Pays de Vierzon
Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne



Auteurs :

Sylvestre Coudert, Gérant & Expert forestier
Gaël Lamoury, Ingénieur Forestier
Cabinet Coudert



Thierry MOREAU, cartographe indépendant



Didier MOULIN, Mérimée Conseil



Pour sa bonne compréhension ce document doit être imprimé en couleur !

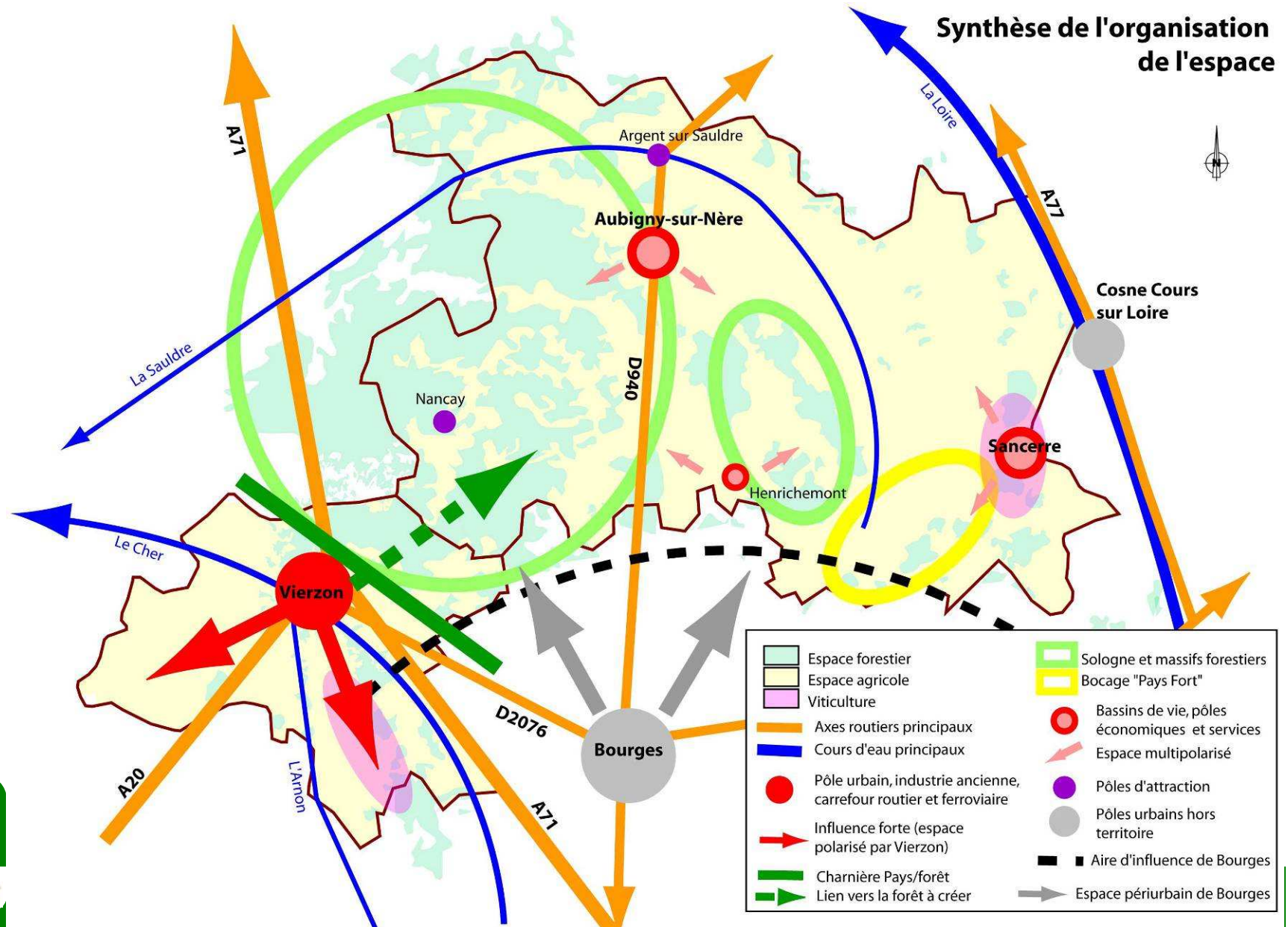


Sommaire



Carte de synthèse	p. 3
Actions Forêt/Filière Bois	p. 4
Actions environnement/cadre de vie	p. 18
Actions tourisme/pratiques sociales	p. 25
Actions animation/suivi/évaluation	p. 38
Tableaux de synthèse	p. 42

Carte de synthèse



CFT Pays de Vierzon et Sancerre Sologne (18)

ACTIONS FORÊT / FILIERE BOIS

Enjeu n°1 : améliorer la gestion forestière et optimiser la mobilisation du bois

Enjeu n°2 : connaître et structurer la filière bois

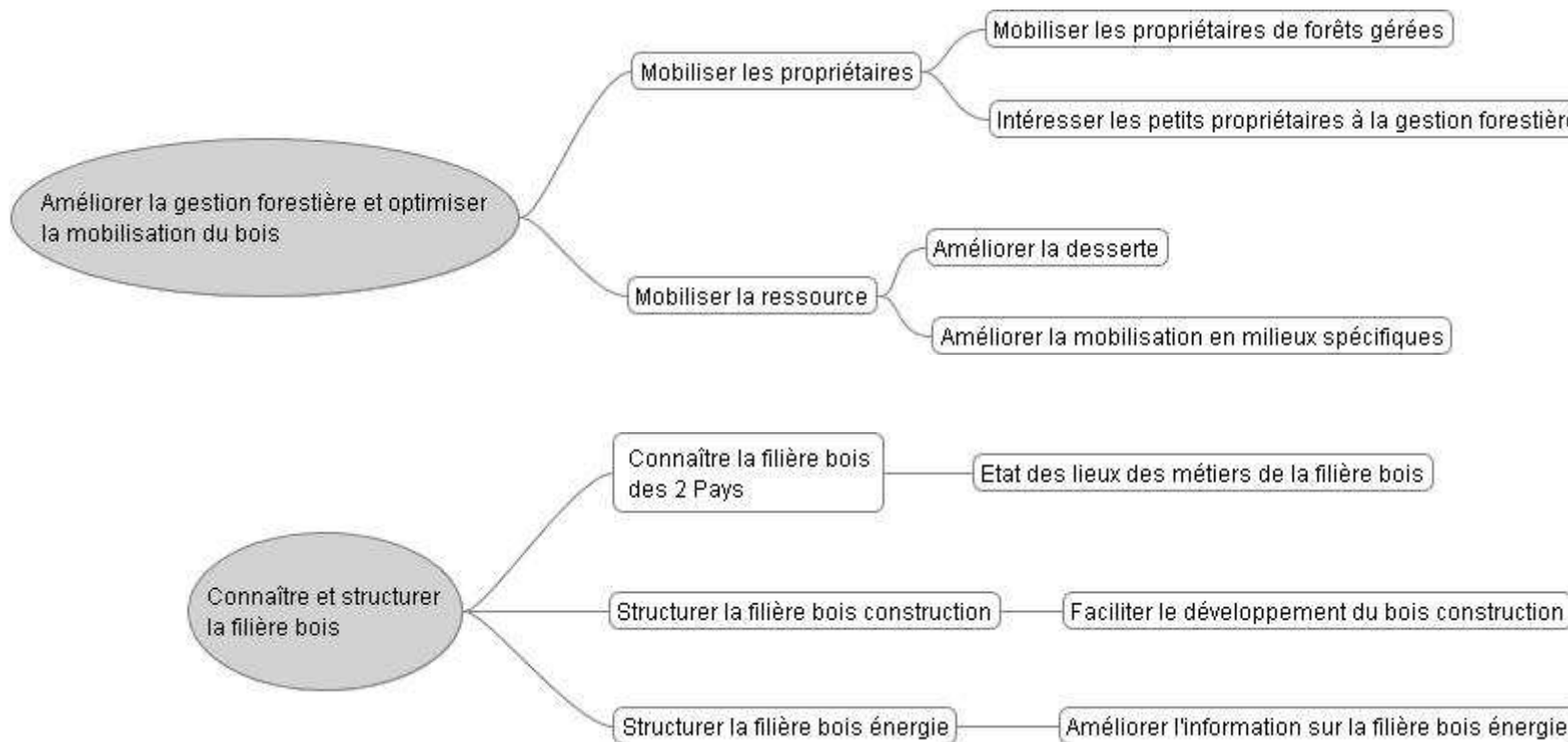
Enjeu n°3 : la chasse

Synthèse des actions forêt/filière bois

Enjeux

Objectifs

Actions



Enjeu n°1 : améliorer la gestion forestière et optimiser la mobilisation du bois

Objectif n°1 : mobiliser les propriétaires

Action n°1 : mobiliser les propriétaires de forêts gérées

Constat/enjeu :

Les Pays de Vierzon et Sancerre Sologne sont caractérisés par un fort taux de gestion de la forêt privée : 88% de la forêt privée concernée par la Charte est gérée par un PSG (128 ha par PSG en moyenne). Il est malgré tout indispensable de lutter dans ces propriétés contre certains a priori qui persistent, notamment en ce qui concerne la gestion sylvo-cynégétique et la compatibilité forêt/gibier. Il est donc vital, afin d'améliorer la mobilisation des bois, de convaincre ces propriétaires de la nécessité de la gestion forestière.

Le Rapport Puech et le discours de Nicolas Sarkozy ont confirmé cette importance et il est important de s'inscrire d'ores et déjà dans les mesures à venir.

Descriptif de l'action :

Cette population de propriétaires est facilement joignable par le biais des circuits classiques de vulgarisation. L'objectif est donc de mettre l'accent, au sein de ces circuits, sur les sujets qui préoccupent l'ensemble de la filière locale.

- Thématisation de sessions FOGFOR ou autre cycle de formation/vulgarisation sur les sujets suivants : nécessité sanitaire de l'entretien des forêts, compatibilité sylviculture/chasse.

- Analyse comparative des modes de gestion selon les objectifs (chasse, bois d'œuvre) prenant en compte les aspects financiers, sanitaires, environnementaux,...

- Analyse de la mise en application et du suivi des PSG.

- Création et diffusion (plaquettes, site Internet CRPF) d'un listing de personnes ressources spécialisés dans les aspects sylvo-cynégétiques pouvant intervenir en appui aux propriétaires.

- Réalisation d'un livret d'explication sur les interactions chasse/sylviculture.

Pour leur garantir une réussite suffisante, ces mesures devront également s'adresser aux autres populations concernées par ces enjeux : détenteurs de droit de chasse, usagers, professionnels,...

Porteur(s) :

CRPF

Partenaire privilégié :

Fédération des Chasseurs

Enjeu n°1 : améliorer la gestion forestière et optimiser la mobilisation du bois



Objectif n°1 : mobiliser les propriétaires

Action n°1 : mobiliser les propriétaires de forêts gérées

Partenaire(s) :

Financier : Etat, Région, Département
Technique : Fédération des Chasseurs, CEMAGREF, BTFC, CETEF, Arbocentre, DDEA

Calendrier :

2010

Budget prévisionnel :

35 K€/an (coûts d'animation et communication)

Indicateurs de suivi :

Fréquentations des sessions de formation
Nombre de formations organisées
Création d'un listing « personnes ressources »

Enjeu n°1 : améliorer la gestion forestière et optimiser la mobilisation du bois

Objectif n°1 : mobiliser les propriétaires

Action n°2 : intéresser les petits propriétaires à la gestion forestière

Constat/enjeu :

L'enjeu principal qui permettra de mobiliser plus de bois en forêt privée et de structurer la gestion est de toucher les propriétaires des forêts non soumises à Plan Simple de Gestion (<25ha). Moins insérée dans les circuits classiques que les plus de 25 ha, cette population est surtout située sur le Pays Fort et le Pays de Vierzon.

Descriptif de l'action :

La communication semble être une clé importante. Par conséquent un travail de sensibilisation des petits propriétaires doit toucher les domaines suivants :

- Communication sur le dispositif Chêne Avenir.
- Améliorer la mobilisation des bois.
- Sensibilisation à la gestion forestière par le biais de cycles de formation adaptés.
- Améliorer le regroupement des chantiers (exploitation et reboisement, exemple de l'ADELI en Limousin)
- Valorisation de la certification PEFC.

- Mise en place de circuits courts pour la commercialisation des bois en favorisant les projets locaux (broyage, scierie mobile,...)
- Préciser et informer sur les types de bois sur lesquels doit porter l'effort de mobilisation (interprétation IFN).

L'ensemble de ces mesures pourraient être portées par un technicien embauché pour l'occasion au sein d'un organisme régional spécialisé (type ADELI en Limousin).

- Porteur(s) :

CRPF, Arbocentre, BTFC, PEFC

Partenaire(s) :

Financiers : collectivités concernées, région, département
Techniques : acteurs de gestion (coopératives, experts forestiers), DDEA, propriétaires ruraux, Chambre d'agriculture, GEDEF

Calendrier :

Dès la signature de la Charte Forestière

Budget prévisionnel :

Pas de budget dédié

Indicateurs de suivi :

Création de sessions de sensibilisation
Nombre de chantiers regroupés

Enjeu n°1 : améliorer la gestion forestière et optimiser la mobilisation du bois

Objectif n°2 : mobiliser la ressource

Action n°3 : améliorer la desserte

Constat/enjeu :

La desserte est un des atouts majeurs pour améliorer la mobilisation des bois. Un schéma de desserte a déjà été réalisé sur le Pays Fort mais en 1993 et doit donc être réactualisé. La partie Sologne quant à elle n'a pas été prise en compte suite à la Charte Forestière du Pays Grande Sologne et ne bénéficie donc pas des opérations lancées dans ce cadre.

D'autres thématiques propres à la région pourront également être liées à la desserte : DFCI et réflexion sur la fermeture des propriétés pour la chasse.

Descriptif de l'action :

L'opération principale de cette action sera la réalisation d'un état des lieux général de la desserte sur les parties Sologne et Pays Fort concernés par la Charte Forestière en la reliant évidemment au territoire de la Charte Forestière du Pays Grande Sologne.

En complément plusieurs opérations complémentaires pourront être réalisées :

- Diagnostic de l'évolution du schéma de desserte du Pays Fort (mise en œuvre et application).

- Création de convention type de mise à disposition et d'utilisation de chemins (commune/privé).
- Création d'ASL (association syndicale libre).
- Diagnostic des points noirs et notamment des clôtures (lien avec la partie environnement/paysage).

Ces différents axes de travail seront renforcés par l'impact du rapport Puech qui insiste sur l'importance de la desserte pour des objectifs de mobilisation ambitieux.

Porteur(s) :

Collectivités locales concernées

Partenaire(s) :

Financier : région centre

Technique : CRPF/prestataire sélectionné, DDEA, ONF

Calendrier :

Courant 2009/2010 : réalisation des études

Puis 2 ans d'animation pour la création de la voirie

Budget prévisionnel :

Schéma de desserte

1)Création pour la Sologne → 120 K€

2)Actualisation pour le Pays Fort → 60 K€

+ animation

Indicateurs de suivi :

Réalisation schéma de desserte

Diffusion d'une convention type

Enjeu n°1 : améliorer la gestion forestière et optimiser la mobilisation du bois

Objectif n°2 : mobiliser la ressource

Action n°4 : améliorer la mobilisation en milieux spécifiques

Constat/enjeu :

Une des spécificités du territoire concerné par la Charte Forestière est la richesse de ses milieux. Les milieux humides notamment posent problème en terme de mobilisation alors qu'avec une méthodologie et des équipements adaptés ils peuvent devenir une source supplémentaire de bois tout en respectant leur biodiversité.

Cette action est transversale avec les objectifs et les actions dédiées à l'environnement (actions 10 et 11).

Descriptif de l'action :

- Mise au point d'une méthodologie d'intervention dans les milieux fragiles (humides entre autres) déterminant les modalités pratiques d'intervention, les matériels adaptés, les volumes mobilisables,...
- Mise en place et diffusion d'un listing d'entreprises compétentes et équipées pour ce genre de milieu,
- Formation des propriétaires et des professionnels à la prise en compte des milieux fragiles dans la gestion de leur forêt,
- Mise en place d'un guide de bonnes pratiques.

Porteur(s) :

Arbocentre, CRPF, BTFC

Partenaire(s) :

Technique : ONF/CEMAGREF/DIREN, DDEA, ETF

Financier : collectivités concernées

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

Mise au point méthodologie → 15K€

Listing/formation → 20 K€

Indicateurs de suivi :

Diffusion d'un document méthodologique

Diffusion d'un guide de bonnes pratiques

Nombre de formations réalisées

Enjeu n°2 : connaître et structurer la filière bois



Objectif n°3 : connaître la filière bois des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne

Action n°5 : état des lieux des métiers de la filière bois

Constat/enjeu :

La connaissance de la filière des 2 Pays concernés par la Charte est un pré requis indispensable à la réalisation d'actions ciblées filière. De nombreuses informations peuvent être collectées et compléteront le diagnostic réalisé en phase 1 de la Charte forestière.

Descriptif de l'action :

Une première phase doit permettre de recenser les entreprises et de connaître leurs particularités :

- Recensement des entreprises par branche d'activité
- Recensement des pratiques :
 - . activité
 - . appareil productif
 - . effectifs, compétences des salariés
 - . matières premières consommées
- Recensement des besoins
- Recensement de l'appareil de formation initiale existant sur le département.

La deuxième phase consistera à mettre en place les actions concrètes de réponse aux besoins en modernisation :

- Appui à la mise en conformité
- Appui au développement
- Rencontres/échanges avec autres régions (France-Europe)
- Veille technologique et/ou légale
- Appui à la formation continue

Edition d'un livre de valorisation des métiers de la filière bois, de mise en valeur des savoirs faire, de l'artisanat local et du lien avec les autres filières locales (mérandiers, menuisiers, construction colombages, four)

Porteur(s) :

Chambre des Métiers du Cher

Partenaire(s) :

Financier : région Centre, département du Cher

Technique : BTFC, Arbocentre, DRAF (enquête annuelle de branche), CCI et Chambre d'Agriculture

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

Étude → 35 K€, à valider par la Chambre des Métiers

Indicateurs de suivi :

Document état des lieux de la filière bois des 2 Pays

Nombre d'outils mis en place



Enjeu n°2 : connaître et structurer la filière bois



Objectif n°4 : structurer la filière bois construction

Action n°6 : faciliter le développement du bois construction

Constat/enjeu :

Filière en plein développement, matériau d'avenir, le bois construction a tous les atouts en main. Ce potentiel est aussi renforcé par la présence de grands pôles urbains à proximité des Pays concernés par la Charte.

L'enjeu est donc important et la Charte se doit d'être un appui pour cette filière et d'en faciliter au maximum le développement en assurant dans un premier lieu l'installation des entreprises.

Descriptif de l'action :

Les 2 axes de travail pouvant être privilégiés sont la ressource et son utilisation :

- Étude des produits disponibles (catalogue/typologie) issus du chêne en particulier,
- information des prescripteurs publics sur l'importance du bois dans la construction, sur la valorisation de la ressource locale (conséquences du discours de Nicolas Sarkozy sur la filière bois) et transmission d'une liste de constructeurs,
- échanges/voyages avec d'autres régions françaises et des industriels du secteurs,

- Promotion du bois dans la construction auprès des constructeurs et des architectes,
- mise en place d'un groupe de réflexion « procédés innovants » regroupant industriels, chercheurs, collectivités et axé principalement sur le bois thermochauffé et le soutien possible à l'unité qui se monte actuellement à Vierzon. La mise en place d'un pôle technologique bois centré sur cette future unité de bois thermochauffés serait une initiative très porteuse,
- réflexion sur le concept de SCIC, échanges avec le Pôle Bois du Haut Forez, action préliminaire de visite du site ...

Porteur(s) :

Arbocentre

Partenaire(s) :

CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture
Collectivités concernées
DDEA

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

35 K€/an (coûts d'animation, organisation et création de supports)

Indicateurs de suivi :

Document état des lieux de la ressource
Diffusion d'un document information auprès des prescripteurs
Organisation de voyages/échanges avec d'autres régions/industriels



Enjeu n°2 : connaître et structurer la filière bois

Objectif n°5 : structurer la filière bois énergie

Action n°7 : améliorer l'information sur la filière bois énergie

Constat/enjeu :

Cette filière existe déjà depuis plusieurs années mais ne remporte pas le succès qu'on lui a prédit, au contraire, les installations de chaufferies bois tendraient même à diminuer. Qui a déjà été démarché par un fabricant de chaudière ou un fournisseur contrairement aux autres moyens de chauffage existant ? Le constat fait aussi bien par les consommateurs potentiels que par les professionnels est qu'il existe un manque flagrant d'information, des consommateurs et des professionnels, et de structuration de l'offre.

Descriptif de l'action :

- Information des consommateurs : lever les blocages concernant l'approvisionnement, l'installation et le retour sur investissement qui freinent le développement de cette filière. Cette information devra faire l'objet d'une plaquette et d'un site Internet dédié répertoriant les installateurs, les fournisseurs de combustible (plaquettes, pellets, bois bûche) et diverses informations techniques concernant le bois énergie notamment la charte qualité plaquettes forestières mises en place par Arbocentre.

- Information des professionnels : grâce à l'interprofession centraliser les informations intéressant les professionnels et notamment les chauffagistes qui ne considèrent pas encore le bois énergie comme une filière d'avenir (études de marché, rentabilité des installations, formation, fabricants de chaudière, différents combustibles, thermiciens, ...).

- Information sur les points d'approvisionnement et mise en place d'une réflexion marketing avancée.

- Structuration de l'offre : mise en relation des différents acteurs de la filière bois énergie et évaluation des besoins réels et à venir sur les Pays ainsi que du potentiel biomasse réellement mobilisable (Plan d'Approvisionnement Territorial) afin de pouvoir garantir des volumes et une qualité d'approvisionnement constante.

L'ensemble de ces informations seront centralisées sur un seul et même site Internet dédié et qui devra être bâti en commun avec les autres Chartes Forestières régionales, notamment celles de la Forêt d'Orléans et de la Grande Sologne afin de structurer une offre régionale.

- Opération de valorisation des haies → destiné surtout au Pays Fort, cette opération devrait permettre de mettre en place une méthodologie de valorisation énergétique du patrimoine bocager. Source de matière première non négligeable, son importance paysagère et écologique implique une réglementation de son exploitation.

- Mise en place d'une vitrine bois énergie à partir d'un site remarquable (exemple : site AZUREVA).

- Lien avec la Charte Forestière de Grande Sologne.

Enjeu n°2 : connaître et structurer la filière bois

Objectif n°5 : structurer la filière bois énergie

Action n°7 : améliorer l'information sur la filière bois énergie

Porteur(s) :
ADEFIBOIS BERRY

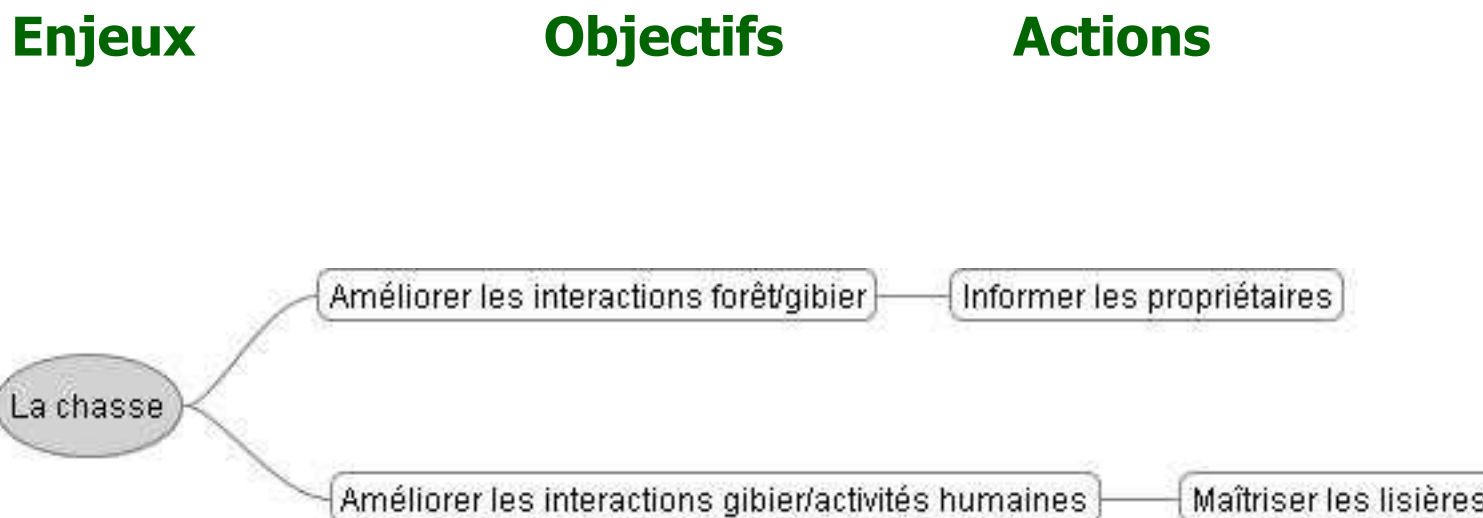
Partenaire(s) :
Financiers : CG 18 / Région Centre, collectivités concernées
Chambres Consulaires
Techniques : entreprises bois énergie locales (Millet, Bois Chauds du Berry), M. CORNELI), grands groupes français (Dalkia, Suez, Poweo,...), DDEA, Communes Forestières

Calendrier :
Centralisation des informations courant 2009
Élaboration plaquette et site Internet : 2010
Animation continue

Budget prévisionnel :
Plaquette et site Internet : 25 K€
Animation : 15 K€/an
Etat des lieux consommation : 10 K€
Plan d'Approvisionnement Territorial : à définir selon zone d'étude

Indicateurs de suivi :
Réalisation de la plaquette et site Internet
Nombre de plaquettes distribuées
Nombre de visites sur le site

Synthèse des actions chasse



Enjeu n°3 : la chasse

Objectif n°6 : améliorer les interactions forêt/gibier

Action n°8 : informer les propriétaires

Constat/enjeu :

La chasse et la relation forêt/gibier sont des thèmes forts sur le territoire de la Charte et sont apparus très souvent au cours des débats. Activité traditionnelle très implantée en région Centre elle suscite une réflexion très forte sur ces relations avec le milieu forestier. Le CEMAGREF de Nogent-sur-Vernisson a d'ailleurs réalisé une étude sur les interactions forêt/cervidés qui a illustré de façon très claire l'impact des abrutissements sur la régénération qui devient parfois impossible.

La Charte Forestière de Territoire peut jouer un rôle important en ce qui concerne la formation/sensibilisation des propriétaires forestiers, des chasseurs et des usagers de la forêt en général.

Descriptif de l'action :

Parallèlement aux formations classiques il pourrait être intéressant d'organiser des cycles FOGEFOR thématiques sur la gestion du gibier en forêt et sur l'importance de cette gestion pour la pérennité des peuplements. Il en va de l'avenir de la Sologne et de ces paysages traditionnels.

- Actions de formation vers les usagers chasseurs ou propriétaires forestiers (sur les thématiques de l'intérêt et de l'entretien des milieux humides ou Natura, de leur sensibilité, périodes d'entretien, agrainage...)

- Toujours en lien avec la CFT Grande Sologne, il faut informer les chasseurs de l'existence de filières d'écoulement de la venaison voire approfondir cette démarche

- Favoriser le suivi du comportement de la grande faune et adapter les actions de régulation des populations aux objectifs, notamment en forêt publique. Informer les riverains et usagers sur les comportements à adopter et les protections à mettre en place afin d'éviter les nuisances de la grande faune, mieux comprendre son rôle dans la forêt et favoriser le respect entre les différentes activités en forêt (concilier production, chasse et autres activités récréatives).

Porteur(s) :

CRPF, Fédération des Chasseurs

Partenaire(s) :

Financiers : Région, Département, Collectivités concernées
Technique : ONF, CEMAGREF, DDEA, ONCFS

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

10 K€ (coûts d'animation prévu par type d'action)

Indicateurs de suivi :

Fréquentation des formations thématiques

Enjeu n°3 : la chasse

Objectif n°7 : améliorer les interactions gibier/activités humaines

Action n°9 : maîtriser les lisières

Constat/enjeu :

Une des principales problématiques liées à la chasse et à la présence de nombreux animaux sur ce territoire est la menace qui pèse sur les lisières en générales.

Elles sont soit dangereuses quand elles sont en bordure de route avec tous les problèmes de collision qu'on peut imaginer, soit infranchissables à cause des nombreuses clôtures liées aux activités cynégétiques.

Descriptif de l'action :

Il y a un réel besoin d'action sur les 2 problématiques évoquées ci-dessus :

- Ouverture des lisières en bord de route pour augmenter le champ de vision des conducteurs, leur temps de réactions et le côté pare feu des routes et répondre à la problématique de la clôture de certains massifs et espaces forestiers.
- travail de sensibilisation voire de signalisation auprès des conducteurs, essais avec des sifflets à ultrason,
- réflexion globale sur la fermeture des propriétés et les conflits d'usage que cela provoque voire la menace représentée par les problèmes de circulation d'engins DFCI

Porteur(s) :

CRPF, Fédération des Chasseurs

Partenaire(s) :

Financiers : Région, Département, Collectivités concernées
Technique : DIREN, ONCFS, DDEA

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

10 K€ (coûts d'animation)

Indicateurs de suivi :

Fréquentation des formations thématiques

CFT Pays de Vierzon et Sancerre Sologne (18)

ACTIONS ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE

2 volets complémentaires pour une nécessaire protection et valorisation du territoire, des milieux et du paysage.

Enjeu n°4 : comprendre les espaces forestiers

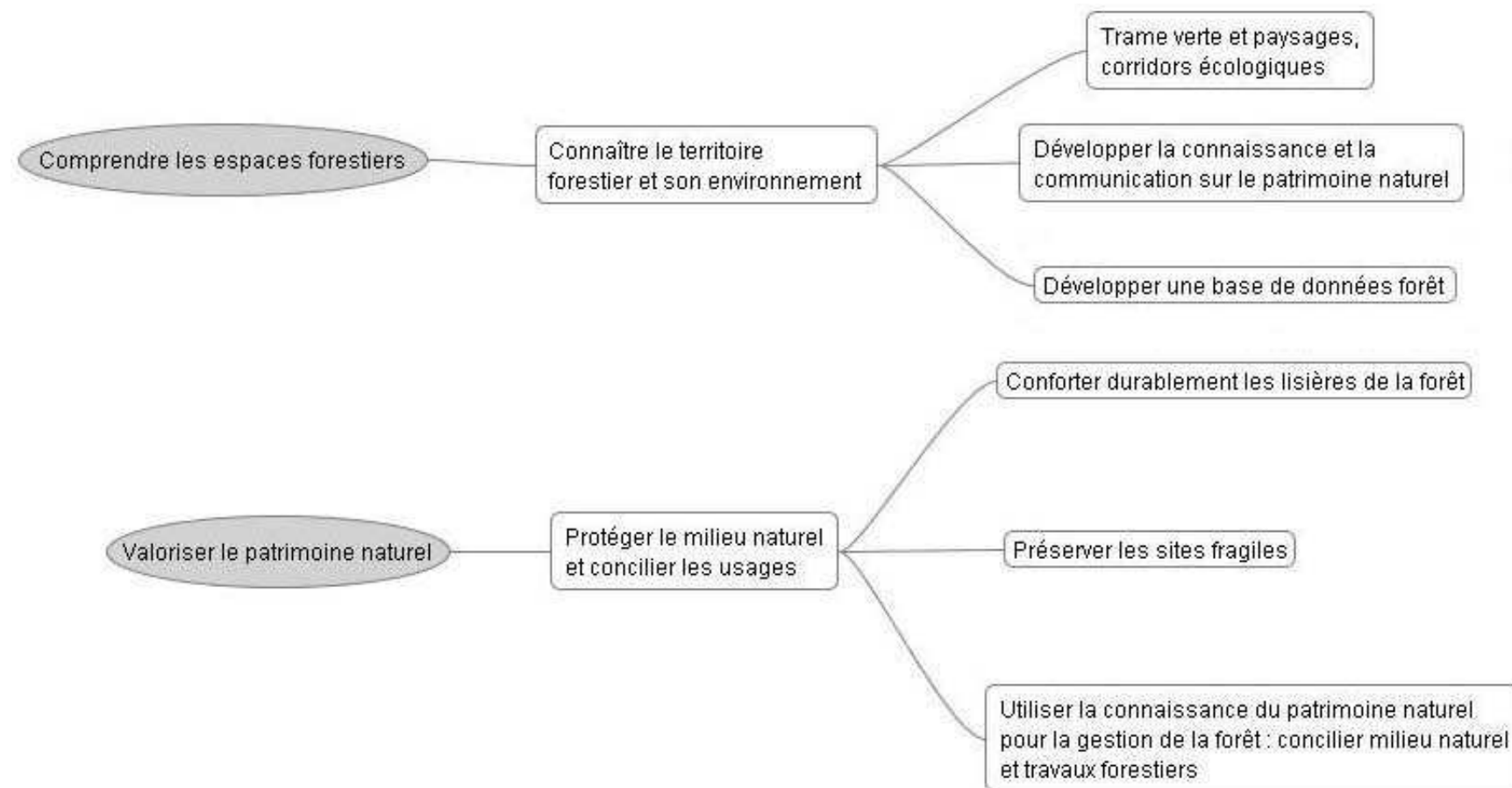
Enjeu n°5 : valoriser le patrimoine naturel

Synthèse des actions environnement/cadre de vie

Enjeux

Objectifs

Actions



Enjeu n°4 : comprendre les espaces forestiers



Objectif n°8 : Comprendre les espaces forestiers, connaître et communiquer

Action n°10 : Connaître le territoire forestier et son environnement

Constat/enjeu :

Le territoire de la Charte forestière possède une identité forte, bénéficiant de la réputation de sites majeurs appartenant aux deux Pays : Sologne, bocages du Pays Fort, secteurs viticoles (Reully, Sancerre, Menetou-Salon). Il est nécessaire de mieux connaître ce milieu naturel où l'environnement forestier tient une grande place, à la fois dans la géographie et dans les paysages, afin de mieux le protéger et le valoriser.

Descriptif de l'action :

Trois axes forts ont été identifiés. Il est tout d'abord nécessaire de connaître le territoire forestier (notamment dans ses aspects fonctionnels : corridors écologiques, trame verte...) puis de chercher à développer les volets communication et animation sur les thèmes de la biodiversité et de la connaissance naturaliste de l'espace. Enfin, la constitution d'une base de données SIG forêt pourrait permettre d'initier rapidement une première opération pour cette action.

Organisation de l'action en trois axes complémentaires

→ Trame verte et paysages, corridors écologiques

- Étudier, maintenir et restaurer les liaisons fonctionnelles et naturelles (corridors écologiques) entre les différents massifs boisés, ripisylves, peupleraies...



CABINET
COUDERT

- Réaliser une étude paysagère associée à une cartographie SIG fine de l'occupation du sol : participation à la mise en place d'une trame verte et bleue (échelle régionale) et proposition dans le cadre de la réalisation de cette trame d'une méthodologie d'analyse de l'occupation des sols et des paysages à l'échelle des deux Pays, restitution sous forme cartographique avec constitution d'une base de données SIG.
- Diagnostic des éléments de paysage emblématiques : diagnostic à l'échelle des deux Pays des paysages, prenant en compte les paysages spécifiques (mélanges pin/chêne, clairières agricoles, pénétrantes routières, haies en Pays Fort...).
- Animation (information sur la protection du patrimoine naturel et paysager et sur l'occupation du sol) et suivi de l'évolution des paysages.

Type d'action : étude / animation / planification

→ Développer la connaissance et la communication sur le patrimoine naturel

- Bilan des espaces Natura2000 et communication ou valorisation de ces espaces naturels par la visite (en domaine public), voies vertes...
- Vulgarisation et communication sur le thème de la biodiversité à partir des études réalisées ou à venir (édition de brochures ou de plaquettes de présentation des sites sensibles en forêt, cartes...).
- Proposer des études spécifiques : par exemple sur la problématique de la hêtraie à houx (quel devenir en fonction du changement climatique actuel ?) ou celle des mares.
- Faire du territoire une vitrine du développement durable en proposant la réalisation d'un bilan carbone à l'échelle des deux Pays.

Type d'action : communication / concertation / étude

Enjeu n°4 : comprendre les espaces forestiers



Objectif n°8 : Comprendre les espaces forestiers, connaître et communiquer

Action n°10 : Connaître le territoire forestier et son environnement

→ Développer une base de données forêt

- Mise en place d'une application SIG globale avec achat de données IFN, utilisation des données Corinne Land Cover, intégration des données paysagères et environnementales.
- Utilisation des données recueillies afin d'optimiser la gestion forestière et renseigner les propriétaires qui le désirent (milieux sensibles, zones humides, productivité forestière, impact paysager) avec évolution possible vers une application en ligne et à l'échelle parcelle.

Type d'action : étude/conception d'un fond documentaire et d'une base de données SIG « forêt »

Maîtrise d'ouvrage : (à définir en fonction des opérations)
Les collectivités territorialement concernées en fonction de leurs compétences spécifiques (aménagement du territoire...), principalement : Région, Département, Communes (pour les petits aménagements ponctuels et PLU), Communautés de Communes pour les équipements plus lourds et/ou d'intérêt communautaire et Pays.

Partenaire(s) :

Partenaires techniques : ONF, Associations Naturalistes, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs, ...), DIREN, DDEA, CAUE, ABF, Chambre d'Agriculture.

Calendrier :

Actions s'inscrivant dans la durée de la Charte, pouvant débuter immédiatement après la signature de la Charte et se succéder tout au long de sa durée.

Budget prévisionnel :

A déterminer pour chaque aspect ou étude spécifique (appel d'offre pour la réalisation d'études paysagères...)
Appel à candidature proposé aux collectivités territoriales pour la réalisation de la carte des réseaux écologiques au 125000ème (surface minimale de 100km² à cartographier).
Volets information et concertation intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Mise en place d'une base de données : seule application concrète chiffrable dès aujourd'hui, environ 15 K€ de budget de départ (achat de données, matériel des Pays, travail d'un informaticien ou bureau d'étude spécialisé).

Indicateurs de suivi :

Rendu des études.
Prise en compte de la sensibilité du milieu forestier dans les grands documents de planification.
Bilan des opérations de communication.

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier.
Secteurs particuliers à définir en fonction des études proposées.



Enjeu n°5 : valoriser le patrimoine naturel



Objectif n°9 : valoriser le patrimoine naturel

Action n°11 : Protéger le milieu naturel et concilier les usages

Constat/enjeu :

Le patrimoine naturel du territoire de la Charte Forestière est assez remarquable. Il est basé sur une importante biodiversité issue de milieux variés ainsi que sur la complémentarité des espaces naturels (forestiers, agricoles, milieux humides...) et des territoires des deux Pays (espaces emblématiques comme la Sologne ou le Sancerrois).

La valorisation économique (exploitation forestière, tourisme, chasse...) de l'espace forestier des deux Pays passe avant tout par la conciliation entre les activités, les usages (existants et à venir) et le milieu naturel, par la recherche d'une nécessaire limitation des impacts (aspects protection des lisières, clairières et sites fragiles) et par la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion du territoire (gestion forestière, cynégétique...).

Descriptif de l'action :

Trois axes d'action sont à mettre en œuvre afin d'améliorer la protection du milieu naturel et renforcer sa valorisation. Les deux premiers volets cherchent à protéger les sites sensibles : interface forêt / espace agricole, clairières, bocage, sites fragiles. Le dernier tend à utiliser la connaissance du patrimoine naturel afin d'optimiser la gestion de l'espace (concilier milieu naturel et travaux forestiers, gestion cynégétique).

Organisation de l'action en trois axes complémentaires

→ Conforter durablement les lisières de la forêt

- Pérenniser les espaces ouverts bordant la forêt.
- Améliorer la gestion des lisières : définition de recommandations pour l'entretien des lisières et les interfaces milieux agricole / espace forestier ou forêt / ville (élaboration d'un « cahier » de recommandations, information des riverains, animation...).
- Maîtriser le mitage des lisières (ou des clairières) ou au contraire la fermeture de certains espaces et paysages.
- Prendre en compte et gérer la bande de protection autour des forêts : études paysagères et d'aménagement, journées de sensibilisation.

Type d'action : étude / planification / information



Enjeu n°5 : valoriser le patrimoine naturel

Objectif n°9 : valoriser le patrimoine naturel

Action n°11 : Protéger le milieu naturel et concilier les usages

→ Préserver les sites fragiles

- *Diagnostic des sites fragiles (réalisation d'une carte de la sensibilité écologique et/ou paysagère des boisements, élaboration de recommandations pour la préservation des sites fragiles). (opération transversale).*
- *Protéger les sites de la directive Habitat Natura 2000 : les aulnaies- frênaies (filtre à nitrate), les boulaies tourbeuses et les chênaies pédonculées à molinie en Sologne ainsi que les hêtraies à houx dans le Pays fort.*
- *Organiser des journées d'éducation au respect de la forêt dans les établissements scolaires et centres de loisirs, et formaliser l'information en forêt.*

Type d'action : information / concertation / étude

→ Utiliser la connaissance du patrimoine naturel pour la gestion de la forêt : concilier milieu naturel et travaux forestiers

- *Proposer un inventaire des entreprises pouvant intervenir en zone sensible et/ou protégée (Natura, milieu humide...) pour des travaux forestiers (opération transversale).*

- *Penser les aménagements forestiers en fonction des habitats naturels sensibles (Natura 2000 : outils s'appliquant aux milieux forestiers).*
- *Aider à la formation et l'équipement des entreprises (matériels et techniques spécifiques) afin de répondre à ces besoins.*
- *Favoriser la diversification des entreprises de travaux forestiers vers le génie écologique. Proposer des kits de franchissement (suivre l'exemple de l'ONF) afin de préserver les cours d'eau. Utiliser l'inventaire des cours d'eau (MISE) et mettre en place une méthodologie d'intervention en milieu humide.*
- *Action sur les ripisylves en Pays de Vierzon : restauration des peupleraies en tenant compte de la sensibilité des cours d'eau : les peupliers sont "indésirables" en bord de cours d'eau (déstabilisation des berges, risque d'assèchement, consommation d'eau importante, colmatage du lit et pollution de l'eau par les feuilles) et devraient en être éloignés d'au moins 10 à 20 mètres.*
Type d'action : appui technique / étude / restauration

Enjeu n°5 : valoriser le patrimoine naturel



Objectif n°9 : valoriser le patrimoine naturel

Action n°11 : Protéger le milieu naturel et concilier les usages

Maîtrise d'ouvrage : Les collectivités territorialement concernées en fonction de leurs compétences spécifiques (aménagement du territoire...), principalement : Région, Département, Communes (pour les petits aménagements ponctuels ou documents d'urbanisme), Communautés de Communes pour les équipements plus lourds et/ou d'intérêt communautaire et Pays ; accompagnées par les Associations concernées (Associations de Chasseurs, associations Naturalistes ...)

Partenaire(s) :

Partenaires techniques : ONF, CRPF, DDEA, ONEMA, ONCFS, Chasseurs, Associations Naturalistes, LPO, DIREN, CAUE, Chambre d'agriculture, ...

Calendrier :

Les actions de protection s'inscrivent dans la durée de la Charte. Elles peuvent débuter immédiatement et se poursuivre tout au long de son existence.

La prise en compte de l'environnement dans les usages nécessite une première phase d'analyse pouvant débuter dès la première année d'existence de la Charte, les rendus et mises à jours d'annuaires ainsi que les travaux associés peuvent se poursuivre ensuite sur toute la durée de la CFT.

Budget prévisionnel :

A déterminer pour chaque aspect spécifique (étude de faisabilité préalable pour chaque opération de restauration ou travaux de génie écologique) ou étude.

Volets information et concertation intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

Indicateurs de suivi :

Prise en compte de la protection du milieu forestier dans les grands documents de planification.

Études et synthèses réalisées, publications.

Travaux réalisés.

Actions de régulation du grand gibier.

Bilan des campagnes de communication et d'information, nombre de journées de sensibilisation.

Bilan des sessions de formation.

Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier



CFT Pays de Vierzon et Sancerre Sologne (18)

ACTIONS TOURISME/PRATIQUES SOCIALES

Enjeu n°6 : une identité à construire

Enjeu n°7 : un territoire à aménager

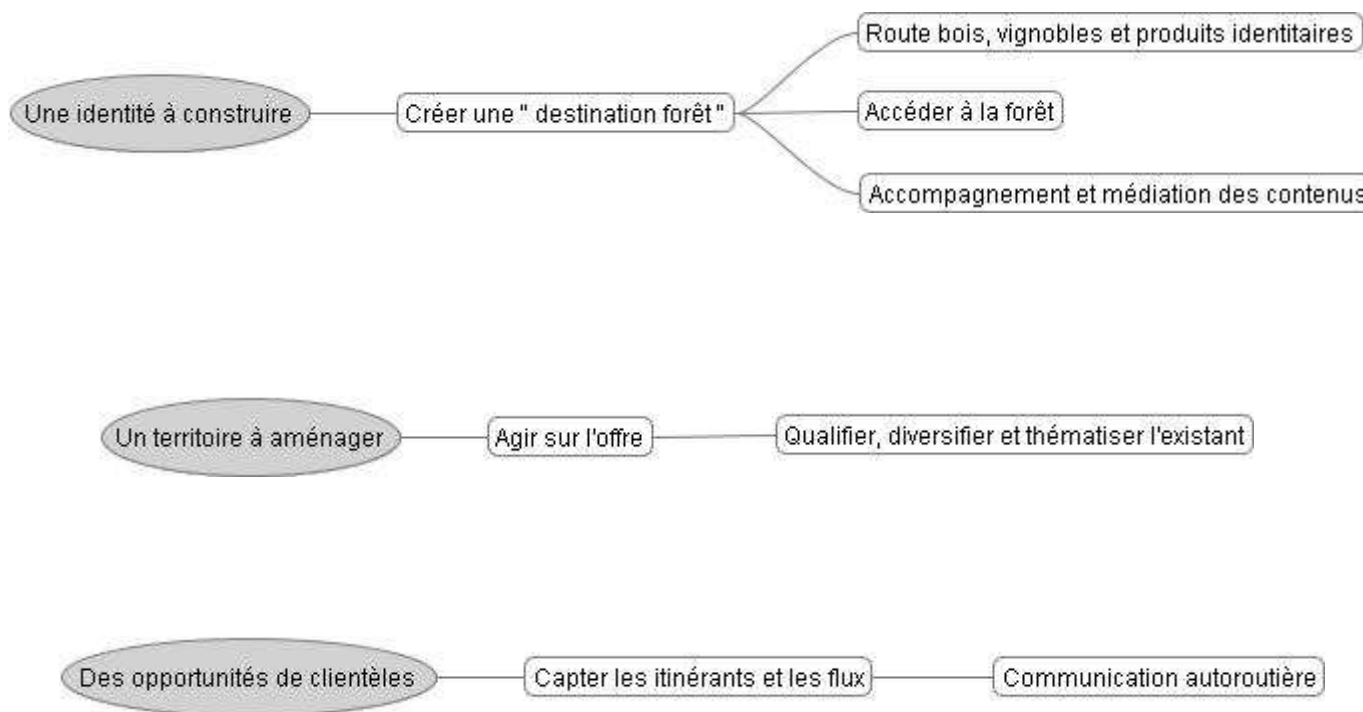
Enjeu n°8 : des opportunités de clientèles

Synthèse des actions touristes/pratiques sociales

Enjeux

Objectifs

Actions



Enjeu n°6 : une identité à construire

Objectif n°10 : créer une destination forêt

Action n°12 : une route touristique « bois, vignobles, produits identitaires »

Constat/enjeu :

Constat d'un fort déficit du territoire qui ne présente pas une offre touristique structurée apte à mobiliser les clientèles potentielles.

Capacité à fédérer de nombreux acteurs et prestataires locaux autour d'une identité forte et fédératrice fondée sur le bois, le vin et les produits identitaires, gastronomiques ou artisanaux.

Descriptif de l'action :

Il ne s'agit pas de concevoir l'offre comme une route touristique traditionnelle, qui accumule sans fin des offres identiques (ex : routes de châteaux...), et dont on connaît aujourd'hui l'impact limité auprès des flux touristiques. L'objectif est l'agrégation de prestataires dont les activités sont différenciées, mais toutes liées (directement et indirectement) à la forêt et au bois : mérandiers, scieries, travaux forestiers, terre (briques, céramique, porcelaine...), ébénisterie, métiers d'art du bois, vigneron... L'objectif est d'associer une forêt de qualité à des produits identitaires du territoire ayant les mêmes objectifs de qualité.

L'implication de ces prestataires se fait suivant des filières touristiques différentes : tourisme industriel, tourisme gastronomique, tourisme de découverte, archéologie et patrimoine industriel...

Ce qui rassemble ces prestataires :

- une charte pour l'accueil des visiteurs ;
- une production de qualité, à l'image des ambitions du territoire ;
- la volonté de promouvoir un territoire dans son ensemble.

Charte de qualité : c'est elle qui fédère l'ensemble des participants, elle définit de nombreux critères :

- mix-marketing : saisonnalité et horaires régulier d'ouverture, tarification, capacité à s'adapter aux visiteurs (individuels/groupes, français/étrangers, scolaires...)
- médiation : dépliants de visite, conférenciers ou guides, audio-guides, panneaux d'interprétation, scénario de visite...
- communication, promotion : participation au réseau dans le cadre d'actions de communication et promotion...

Enjeu n°6 : une identité à construire

Porteur(s) :

Structure gestionnaire qui fédère et anime le réseau. Elle dispose de ses propres moyens techniques et financiers.

Principales missions :

- constitution, attribution et surveillance de la charte qualité ;
- moyens de communication : logo, ligne graphique, éditions...
- accompagnement des prestataires : aide à l'accueil des publics...
- Animation du réseau : formation, identification des bonnes conduites...
- promotion : actions de commercialisation et de communication, back office...

Partenaire(s) :

Pays : aide au plan de financement, coordination des actions...

Collectivités concernées : communes, intercommunalités, département, région...

CCI, Chambre des Métiers (prolongement de l'action 5) et Chambre d'Agriculture

ONF

DDEA

Calendrier :

Action fondatrice, constitutive de l'offre des territoires, de leur identité, des capacités à coopérer.

Budget prévisionnel :

Etude faisabilité préalable qui permettre de :

- identifier l'offre, les acteurs, les partenaires...
 - exprimer les enjeux, le concept, le positionnement marketing
 - faire une faisabilité économique, technique et organisationnelle complète
- Budget : 40/50 K€. HT.

Structure porteuse : mise en œuvre du projet :

- mobilisation des partenaires, financement, suivi des réalisations, animation du réseau, promotion, commercialisation...

Equivalent 'un temps plein, à mobiliser (recruter?) en interne, ou en prestation extérieure.

1 personne permanente.

Communication :

- ligne graphique, logo : 15 K€. HT
- site Internet : 24 K€. HT
- dépliant d'appel : 13 K€. HT
- dépliant de visite : 15 K€. HT

Moyens propres :

- action auprès du réseau : 20 K€. HT
- aide à la structuration des sites : suivant ambition donnée.

Indicateurs de suivi :

- nombre d'adhérents au réseau ;
- fréquentation sur sites;
- visites et contacts sur Site Internet ;
- diffusion des éditions ;
- actes commerciaux : vente en boutique...

Enjeu n°6 : une identité à construire

Objectif n°10 : créer une destination forêt

Action n°13 : Accéder à la forêt

Constat/enjeu :

La forêt ne se présente pas comme un territoire touristique accessible : propriétés privées, peu d'équipements et de services, éloignement des bourgs...

Il s'agit de faciliter l'accès à la forêt, et à ses intérêts propres, aux visiteurs.

Descriptif de l'action :

Moyens à mettre en place pour mieux inciter à aller en forêt et mieux la pratiquer :

- aide et sensibilisation avant le départ : site Internet présentant l'offre forestière et son organisation, éditions (dépliant d'appel, dépliant de visite, topoguide)...
- Signalétique d'accès : indication des points d'entrée de la forêt, là où les visiteurs vont trouver des services et une offre. A installer à partir des grands axes, sur les flux les plus importants, et pour les différents modes de transport (VL, vélos, piétons...);

- constitution de points d'entrée : soit des « villages porte » : Nançay (qui l'est déjà, mais est à améliorer), Aubigny (sensibilisation des commerces à ouvrir en saison touristique)... L'objectif est de développer les services d'accueil des touristes dans les bourgs (afin d'optimiser les retombées économiques) et de lier ces bourgs aux massifs forestiers : randonnées, étangs, zones d'activités en forêt... C'est donc un travail d'urbanisme : stationnements viabilisés et sécurisés, informations, point d'accueil saisonnier, sanitaires, location VTC, restauration et commerces, aire de pique-nique aménagée... et accès direct aux intérêts forestiers : randonnées, parcours découverte, activités spécifiques, sites de visite... Le canal de la Sauldre peut également constituer une voie d'accès.

Porteur(s) :

Les collectivités territorialement concernées, quand elles disposent de la compétence spécifique (tourisme, culture, aménagement du territoire...), principalement : Communes pour les petits aménagements ponctuels, Communautés de Communes pour les équipements plus lourds et/ou d'intérêt communautaire.

Enjeu n°6 : une identité à construire



Partenaire(s) :

Pays : aide au plan de financement, coordination des actions...

Département et ses services, particulièrement le CDT et la Direction des Routes.

ONF : coordination, convention d'installation, maîtrises d'œuvres ponctuelles...

Calendrier :

Action transversale et qui s'inscrit dans le temps. Une montée progressive en puissance permet, à partir d'une première action rapide, de reconquérir progressivement, et de manière concertée et organisée, l'ensemble du massif forestier.

Par exemple :

- Site Interne Forêt Sologne/Sancerre : année 1
- Editions :
 - dépliant d'appel : année 2
 - dépliant de visite : année 2
- Signalétique :
 - conception : année 1
 - mise en place : années 2 et suivantes... en fonction de la réalisation des aménagements d'entrée ;
- Village porte :
 - année 1 : schéma général d'organisation du massif, faisabilité technique et économique ;
 - année 2 : plan de financement
 - année 3/7 : réalisation de 3 villages portes d'entrée.

Budget prévisionnel :

Site Internet : 24 K€. HT

Dépliant d'appel : 13 K€. HT

Dépliant de visite : 15 K€. HT

Signalétique :

- conception, schéma d'implantation : 35 K€. HT
- année 1 : réalisation : 50 K€. HT
- année 2 : réalisation : 50 K€. HT

Points d'entrée :

- schéma de massif et faisabilité : 35 K€. HT
- par point d'entrée :
 - aménagements extérieurs : 110 K€. HT
 - bâtiments légers : 160 K€. HT

Indicateurs de suivi :

- visites et contacts sur Site Internet ;
- diffusion des éditions ;
- actes commerciaux : achats d'ouvrages, locations audios guides...
- pression touristique sur site par comptage directe (véhicules sur stationnements...) et/ou indirecte (poubelles...).

Enjeu n°6 : une identité à construire

Objectif n°10 : créer une destination forêt

Action n°14: Accompagnement et médiation des contenus

Constat/enjeu :

Mieux découvrir la forêt, c'est y être accompagné :

- par des spécialistes sur des thèmes spécifiques ;
- par des outils fixes de médiation : panneaux d'information, points d'interprétation, jeux pédagogiques...
- par des outils mobiles : éditions, audio guides, GPS...

Descriptif de l'action :

Ne pas laisser le public seul face à la forêt :

- Guide accompagnateur : par petits groupes, avec un accompagnateur spécialisé et formé. Une offre construite en fonction des publics : grand public, amateurs et initiés, scolaires, 3ème âge, étrangers... La difficulté pour le visiteur, c'est de connaître l'offre. Il s'agit donc de proposer des lieux de ressource : site Internet, OT des territoires, futurs points d'entrée...

- Il faut aussi former les accompagnateurs et animer le réseau des partenaires spécialisés. Impératifs d'attention marketing si l'on souhaite pérenniser l'action.
- Outils fixes de médiation : principalement de la signalétique d'interprétation, sous toutes ces formes. Attention : la signalétique est souvent fragile, vandalisée, les contenus vite obsolètes... et peu adaptée aux comportements des usagers en extérieur. Il s'agit d'être extrêmement concis, ne pas imposer d'arrêt prolongé ni de longue lecture, utiliser une mise en forme à l'échelle de l'extérieur...
 - Outils mobiles de médiation : sous l'appellation d'audio guide, ensemble des technologies qui permettent une diffusion des contenus durant la mobilité des usagers. Ces technologies ont récemment fortement évoluées et deviennent performantes. Mais il s'agit de construire une offre totalement adaptée : rythme de la visite, rédaction des contenus, iconographies diffusées sur mobiles...

L'utilisation simultanée de plusieurs techniques est parfois très efficace : des bornes fixes avec une information très brève, un guide de visite apporte des compléments et surtout de l'iconographie (cartes, illustrations, gravures...), un audio guide diffuse de la narration...

La constitution progressive de cette offre doit se faire en coordination avec les grands domaines privés afin de les mobiliser, enfin, sur des actions communes de valorisation touristique des territoires.

Enjeu n°6 : une identité à construire

Porteur(s) :

Les collectivités territorialement concernées, quand elles disposent de la compétence spécifique (tourisme, culture, aménagement du territoire...), principalement : Communautés de Communes pour les équipements plus lourds et/ou d'intérêt communautaire.

Partenaire(s) :

Toutes les associations spécialisées et les institutionnels concernés par l'espace forestier, notamment :

- ONF (« à l'école de la forêt »)
- Académie d'Orléans

... et aussi : champignon, associations environnementalistes, LPO, sociétés historiques...

Calendrier :

Action d'animation du territoire tout autant que de constitution de l'offre, elle se porte et se renforce sur plusieurs années.

Étapes principales :

- année 1 : faisabilité générale du projet : constitution du réseau des partenaires, mise en œuvre des lieux de ressources (pages sur site Internet, partenariats avec les OT...), formation des accompagnateurs...
- année 2 : programmation des offres, communication et commercialisation...
- année 3 : montée en puissance...

Budget prévisionnel :

- étude de faisabilité générale : 37 K€. HT
- lancement, communication, programmation, animation : 50 K€. HT

Objectif économique : action qui devrait tendre à l'équilibre économique, les recettes liées à la billetterie devant équilibrer les charges de fonctionnement (hors investissements initiaux), soit : rémunération des accompagnateurs, communication et commercialisation annuelle, gestion des lieux de ressources...

Indicateurs de suivi :

- visites et contacts sur Site Internet ;
- diffusion des éditions ;
- actes commerciaux : réservations de visites accompagnées...
- pression touristique sur site par comptage direct (véhicules sur stationnements...) et/ou indirecte (poubelles...).

Enjeu n°7 : un territoire à aménager

Objectif n°11 : agir sur l'offre

Action n°15 : Qualifier, diversifier et thématiser l'existant

Constat/enjeu :

La forêt doit développer sa singularité propre comme espace touristique et de pratiques sociales. Elle se doit de présenter des équipements spécifiques et de bonne qualité.

Il s'agit, sur des activités touristiques traditionnelles, de développer leur image forestière et de « donner du sens » à toutes activités quelle qu'elles soient.

Descriptif de l'action :

Les exemples donnés ici ne sont pas exhaustifs, mais illustrent les moyens et les objectifs de la démarche :

- **maisons thématiques** : il en existe plusieurs, mais toutes n'apportent qu'une offre muséographique traditionnelle, totalement éloignée des attentes et comportements des visiteurs, et sans lien avec l'espace forestier (même quand la thématique est forestière !). Par exemple : la découverte de la sylviculture pourrait se faire durant un parcours forestier, au sein de parcelles emblématiques de cette gestion...

Il en est de même des autres maisons thématiques qui toutes déclinent les mêmes modes de présentation : une architecture vernaculaire qui accueille des collections traditionnellement exposées... avec le succès que l'on sait.

- **Hébergements de plein air** : favoriser les éco-camping, les piscines écologiques, les offres alternatives, les cabanes dans les arbres ...
- **Accrobranche** : monter en gamme la qualité des aménagements, apporter une vraie légitimité forestière sur les contenus (ex : Odyssée Verte, découverte de la canopée proposée par l'ONF).
- **Déplacement routier** : l'échelle forestière est suffisamment vaste pour prendre en compte que les déplacements au sein des massifs, même pour les usagers touristiques, se font la plupart du temps en véhicules. Réalisation d'une « route scénographique », avec des points de vision aménagés pour une découverte intelligente du territoire (panneaux d'interprétation) et pratique : poubelles, aire de pique-nique, départ de randonnées...

Porteur(s) :

Les collectivités territorialement concernées, principalement : Région, Pays dans une logique de Massif.

Département, dans la cadre de sa compétence routière et touristique.

Communes pour le réseau viaire local.

Partenaires privés pour le développement et gestion des offres.

Enjeu n°7 : un territoire à aménager

Partenaire(s) :

Les porteurs publics :

- maisons thématiques...

et prestataires privés :

- éco-camping;
- accrobranche...

Calendrier :

Action de structuration du territoire.

Sa maturité est complexe à porter et à faire porter par les acteurs du territoire : élus, techniciens....

Budget prévisionnel :

- Suivant études par projet
- Coût des études : de 25 K€. HT à 45 K€. HT.

Indicateurs de suivi :

Constitution progressive de l'offre.

Enjeu n°8 : des opportunités de clientèles

Objectif n°12 : capter les itinérants et le flux

Action n°16 : Communication autoroutière

Constat/enjeu :

Les deux territoires disposent d'un important réseau autoroutier à leurs marches (A71, A85, A20, A77), avec plusieurs dizaines de millions d'usagers et plusieurs millions qui font escales sur les aires de repos et de services.

Il s'agit de savoir comment mobiliser ses flux afin :

- de faire connaître et mémoriser les territoires ;
- de donner une idée positive de l'offre touristique ;
- de provoquer une appétence, une envie de découvrir.

De plus, le Pays de Vierzon a un projet de mise en place d'une ceinture verte ainsi qu'une approche forte des thématiques sensorielles qui pourront servir de cadre à cette action.

Descriptif de l'action :

Trois actions complémentaires ont été identifiées, certaines traditionnelles, d'autres innovantes et propre aux territoires :

- panneaux touristiques « marrons » ;
- espace de communication sur les aires ;
- mise en lumière de lisières forestières.

Remarques préalables :

Les interventions sur autoroutes, ou en covisibilité, répondent à des contraintes techniques et réglementaires fortes. Il s'agit de coordonner tous les partenaires afin de les lever en toute sécurité : concessionnaires et sous-concessionnaires autoroutiers, services de l'État, collectivités et services localement concernés...

Néanmoins, les concessionnaires autoroutiers doivent prendre en compte les demandes des territoires, même si ils redoutent d'être trop ou inutilement mobilisés.

Panneaux « marrons » :

En préalable il s'agit d'identifier, dans une logique de stratégie de communication, à qui l'on s'adresse et ce que l'on veut dire aux usagers. Ici, il s'agit de valorisation touristique des territoires (et non pas économique ou purement environnementaliste). L'objectif est de faire comprendre que ces territoires offrent des activités touristiques insoupçonnées. La réalisation des panneaux passe par des contraintes techniques imposées : implantation suivant des rythmes légaux, couleur et graphisme imposés... Portage du projet par le concessionnaire autoroutier et validation par une commission nationale à la Direction des Routes.

La ste. Autoroutière n'exprimant pas le besoin de ces panneaux, l'ensemble des coûts sera à la charge des collectivités : création graphique, portage général du projet, réalisation des panneaux et installation sur site.

Enjeu n°8 : des opportunités de clientèles

Espace de promotion sur aire :

Il s'agit de donner une idée positive du territoire aux usagers de l'autoroute.

N'oublions pas que ces usagers traversent le territoire (s'ils y rentrent, ils ont des OT à leur disposition) et n'ont donc pas besoin d'information touristique.

Il s'agit donc d'agir dans une logique de communication, de donner, en quelques secondes, une idée positive du territoire, et de faire mémoriser cette idée pour donner une « envi de revenir voir ».

A éviter : les discours institutionnels convenus, les qualités partagées par tous les autres territoires en amont ou aval de l'aire, les discours qui ralentissent les usagers dans leur désir d'aller vite...

Stratégies possibles :

- images : quelques grandes images du territoire, qui diffusent des valeurs positives et inattendues du territoire : innovation, création, activités ludiques, jeunesse, humour...
- services : apporter des services aux usagers (confort, détente, jeux...) et associer le territoire à ces services... ici on est mieux reçu qu'à côté.

Préconisations :

- être exactement là où sont les usagers (parking, flux, espace d'accueil...) et ne pas demander d'aller vers un espace dédié ;
- être perçu en quelques secondes, de manière subliminale, pour ne pas ralentir l'utilisateur, ce qu'il déteste sur autoroute, alors qu'il paye pour aller vite ;

- être à l'échelle de l'espace autoroutier (éviter les vitrines, les panneaux à lire...) ;
- utiliser des solutions techniques pérennes, ne nécessitant quasiment aucun entretien.

Mise en lumière de lisières autoroutières :

Il s'agit d'utiliser le « verrou » forestier au nord Vierzon, qui symbolise la rupture entre un espace forestier (la Sologne) et un territoire différent (Vierzon et la Champagne berrichonne). Cette rupture paysagère est extrêmement sensible et perçue par tous les usagers. Clairières, lisières, espèces végétales, parcelles à maturités différentes... de succèdent en quelques instants et composent naturellement une séquence paysagère fortement identitaire.

La mise en valeur diurne est possible simplement : traitement des talus, signalisation, traitement forestier... Il s'agit de rendre sensible et spectaculaire de nuit cette porte naturelle d'entrée sur les territoires.

Principales intervention avec mise en lumière spécifique :

- talus : profilage, végétalisation, clôture, signalétique...
- espaces interstitiels : végétalisation et dégagement...
- lisières : éclairage du front forestier, mise en avant d'arbres remarquables, sensibilisation sur la profondeur des parcelles....

La valorisation nocturne de la porte paysagère pourra se décliner sur d'autres flux structurants: routes nationales et ronds-points, réseau ferré...

Porteur(s) :

Les collectivités concernées : Département, Pays.

Enjeu n°8 : des opportunités de clientèles

Partenaire(s) :

- Ste. Concessionnaire ;
- ONF : autorisation de travaux, partenariat...
- Propriétaires privés...

Calendrier :

Panneaux marrons :

- année 1 : faisabilité
- année 2 : plan de financement
- année 3 : conception, réalisation, pose.

Espace de communication sur aire :

- année 1 : étude de faisabilité
- année 2 : plan de financement
- année 3 : coordination, conception
- année 4 : réalisation, travaux.

Mise en lumière :

- année 1 : étude de faisabilité
- année 2 : mobilisation des partenaires, plan de financement ;
- année 4 et suivantes : réalisation progressive.

Budget prévisionnel :

- Panneaux marrons : 55 K€. HT pour 2 panneaux.
- Espace de communication sur aire :
 - Étude de faisabilité : 45 K€. HT
 - Réalisation : 450 K€. HT / 1 000 K€. HT

Mise en lumière des lisières :

- Concours : 120 K€. HT (consultation, définition par 3 équipes);
- Réalisation : 350 K€. HT / 1 250 K€/ HT.

Indicateurs de suivi :

- Sans objet.

CFT Pays de Vierzon et Sancerre Sologne (18)

ACTIONS ANIMATION/SUIVI/EVALUATION

Enjeu n° 9 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

Enjeu n°9 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière



Objectif n°13 : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

Action n°17 : création d'un poste d'animateur

Constat/enjeu : (extrait du guide méthodologique ETD)

Il est extrêmement important de maintenir la fonction d'animation dans la phase de mise en œuvre de la charte forestière afin d'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage des actions, le suivi et l'évaluation de la CFT ; dans un souci de neutralité et de transversalité, cette fonction gagne à être assurée directement par le territoire de projet.

La création d'un poste d'animateur dédié semble donc une bonne solution, notamment grâce aux possibilités de financement offertes par la mesure 341a du PDRH.

Descriptif de l'action :

Les rôles possibles de cet animateur sont les suivants :

- Information des acteurs
- Communication envers le comité de suivi
- Animation de ce même comité
- Relance des actions, communication sur les actions réussies
- Recherche de budgets/partenaires
- Contribuer à la réussite de la Charte

Porteur(s) :

Pays de Vierzon et Sancerre Sologne

Partenaire(s) :

Financier : CR/CG/Pays et communautés de communes voisines
Et Europe

Calendrier :

Opération qui devra coïncider avec le nouveau contrat de Pays soit en janvier 2010

Budget prévisionnel :

35/40 K€ an

Indicateurs de suivi :

Activité du comité de suivi de la Charte
Nombre d'actions du plan d'actions réalisées par an



Enjeu n°9 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière



Objectif n°13 : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

Action n°18 : création d'un comité de suivi de la Charte et de réflexion sur l'avenir de la filière

Constat/enjeu :

En plus de l'animation, le suivi de la Charte Forestière par un comité de suivi créé spécialement est indispensable. La dynamique du plan d'actions n'en sera que meilleure. De manière générale le manque de communication entre les différents acteurs se révèle souvent être à l'origine d'incompréhension et de perte d'énergie (actions menées en parallèle, manque de concertation, ...). De plus, l'objectif de la Charte est le développement économique et socio-touristique du massif dans une optique de gestion durable. A ce titre, une communication régulière doit être prévue entre les différents partenaires.

De plus, le contexte actuel (crise économique, tempête, prise de conscience écologique,...) place la forêt et la filière bois au centre des débats. Les récentes propositions gouvernementales en sont la preuve. Les Pays de Vierzon et Sancerre Sologne ont montré l'importance qu'ils accordent à cette filière en réalisant leur Charte Forestière.

Cette mobilisation pourrait donc se prolonger en au comité de suivi un rôle de groupe de réflexion réunissant tous les acteurs de la filière et destiné à envisager les nouveaux modes de fonctionnement applicables à la filière forêt/bois.

L'objectif est de « re-comprendre » la filière locale et de recréer un lien avec les autres industries des Pays.

Descriptif de l'action :

Les rôles possibles du comité de suivi :

- Fédération des acteurs
- Suivi de l'avancement du plan d'action
- Impulser/relancer la politique de la Charte
- Relation avec l'animateur

Les thèmes possibles de réflexion

- Groupement d'employeur pour répondre aux problèmes de main d'œuvre en forêt,
- circuits courts, notamment bois énergie,
- lien gestionnaire/transformateur pour une meilleure adéquation en ressource et marchés,
- création d'un document de communication sur la filière bois (livre, dépliant,...)
- ...

Porteur(s) :

Pays de Vierzon et Sancerre Sologne



Enjeu n° : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière



Objectif n°13 : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

Action n°18 : création d'un comité de suivi de la Charte et de réflexion sur l'avenir de la filière

Partenaire(s) :

Tous les acteurs impliqués aujourd'hui dans la démarche Charte Forestière de Territoire des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne.

Calendrier :

Dès la signature de la Charte

Budget prévisionnel :

Pas de financement particulier, mission liée à la création d'un poste d'animateur





Indicateurs de suivi :

Activité du comité de suivi de la Charte
Nombre d'actions du plan d'actions réalisées par an

CFT Pays de Vierzon et Sancerre Sologne (18)

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Légende des symboles utilisés dans les pages qui suivent :

Indice de priorité		Prioritaire et emblématique	Échéance		Court terme
		Priorité moyenne			Moyen terme
		Priorité basse			Long terme

Tableaux de synthèse

		Porteur(s)	Budget	Priorité	Echéance
Objectif n°1 : mobiliser les propriétaires	Action n°1 : mobiliser les propriétaires de forêts gérées	CRPF – Fédération des Chasseurs 18	35 K€ / an	1	CT
	Action n°2 : intéresser les petits propriétaires à la gestion	CRPF – Arbocentre BTFC – PEFC	-	2	MT
Objectif n°2 : mobiliser la ressource	Action n°3 : améliorer la desserte	Collectivités locales	180 K€	1	LT
	Action n°4 : améliorer la mobilisation en milieux spécifiques	Arbocentre – CRPF BTFC	35 K€	3	MT
Objectif n°3 : connaître la filière bois des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne	Action n°5 : état des lieux des métiers de la filière bois	Chambre des Métiers	35 K€	1	CT
Objectif n°4 : structurer la filière bois construction	Action n°6 : faciliter le développement du bois construction	Arbocentre	35 K€	2	MT
Objectif n°5 : structurer la filière bois énergie	Action n°7 : améliorer l'information sur la filière bois énergie	ADEFIBOIS BERRY	45 K€	2	MT

Tableaux de synthèse

		Porteur(s)	Budget	Priorité	Echéance
Objectif n°6 : améliorer les interactions forêt/gibier	Action n°8 : informer les propriétaires	CRPF – Fédération des Chasseurs 18	10 K€	2	CT
Objectif n°7 : améliorer les interactions gibier/activités humaines	Action n°9 : maîtriser les lisières	CRPF – Fédération des Chasseurs 18	10 K€	2	CT
Objectif n°8 : Comprendre les espaces forestiers, connaître et communiquer	Action n°10 : connaître le territoire forestier et son environnement	Collectivités locales	Études de faisabilité à prévoir – Dont 15k€ base de données forêt	1	LT
Objectif n°9 : valoriser le patrimoine naturel	Action n°11 : Protéger le milieu naturel et concilier les usages	Collectivités locales	Études de faisabilité à prévoir	1	LT

Tableaux de synthèse

	Porteur(s)	Budget	Priorité	Echéance
Objectif n°10 : une identité à construire	Action n°12 : route bois, vignobles et produits identitaires	Structure gestionnaire Faisabilité : 40/50 K€ Communication : 67 K€ Moyens propres : 20 K€	1	LT
	Action n°13 : accéder à la forêt	Collectivités locales Conception : 70 K€ Signalisation : 100 K€ Pts d'entrée : 110 à 160	2	CT
	Action n°14 : accompagnement et médiation des contenus	Collectivités locales 87 K€	2	MT
Objectif n°11 : un territoire à aménager	Action n°15 : qualifier, diversifier et thématiser l'existant	Collectivités locales 25 à 45 K€	3	MT
Objectif n°12 : des opportunités de clientèles	Action n°16 : communication autoroutière	Pays – Département Panneaux : 55 K€ Infos sur aire : 495 K€ min. Lumière : 470 K€ min.	1	MT
Objectif n°13 : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière	Action n°17 : création d'un poste d'animateur	Les 2 Pays 35 à 40 K€/an	1	CT
Objectif n°13 : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière	Action n°18 : création d'un comité de suivi de la Charte et de réflexion sur l'avenir de la filière	Pays – Département -	1	CT